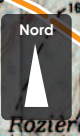


CARTE DE LOCALISATION DU DÉFRICHEMENT

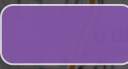




COMMUNE D'ARGILLIERS

COMMUNE DE CASTILLON-DU-GARD


COMMUNE DE VERS-PONT-DU-GARD

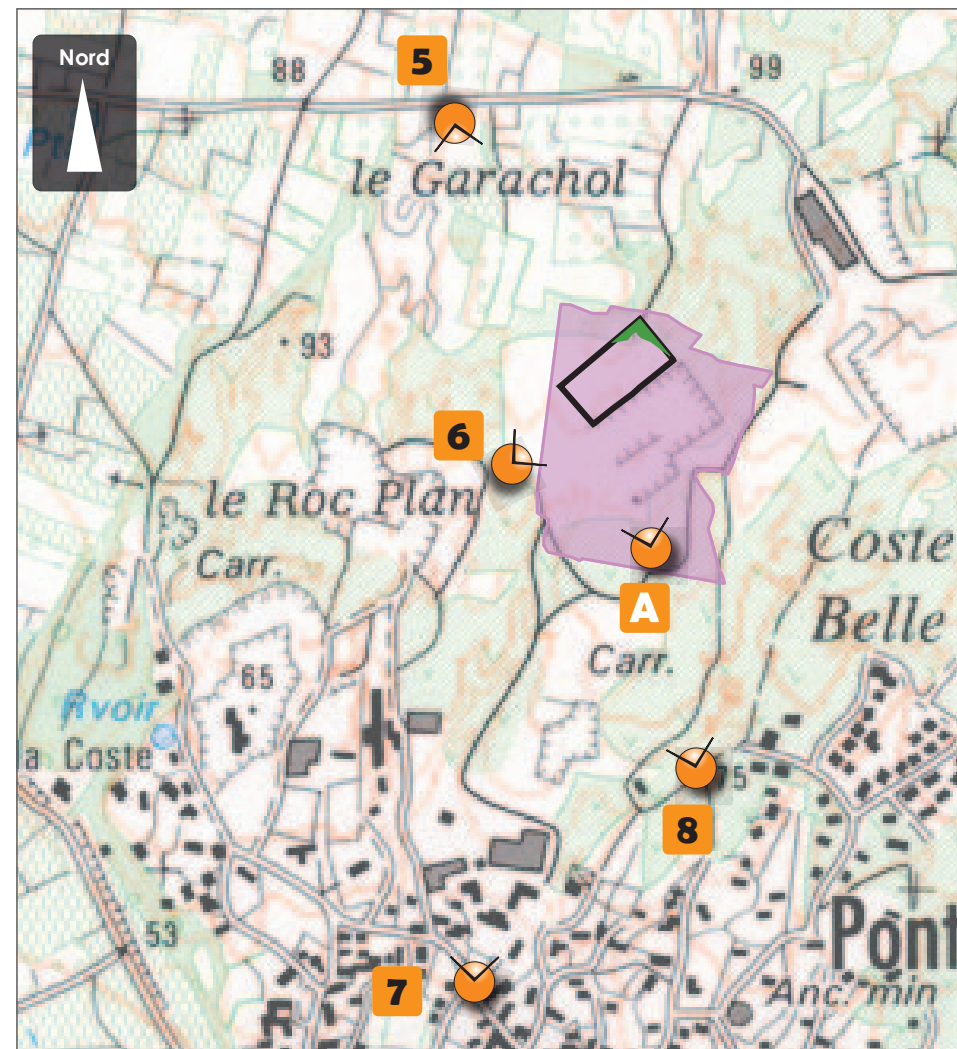
COMMUNE DE REMOULINS


-  Périmètre sollicité en renouvellement
-  Zone à défricher
-  Limite de commune

Source : Cartes IGN n°2941 O «Uzès» et 2941 E «Remoulins»

Echelle : 1 / 25 000

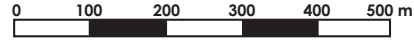




-  Périmètre d'autorisation de la carrière
-  Surface à défricher
-  Zone d'extraction
-  Localisation de la photographie

Source : Cartes IGN n°2941 O «Uzès» et 2941 E «Remoulins»

Echelle : 1 / 10 000




POINTS DE VUE SIGNIFICATIFS

Depuis le chemin communal au nord du site (point de vue n°5), le site d'extraction de la carrière La Romaine est protégé par une zone de bois dense qui empêche toute perception visuelle.

⑤ Depuis la voie communale n°103 au nord du site - vue réelle



⑥ Depuis le chemin communal en limite ouest du site - vue réelle

Depuis le chemin communal qui passe en limite ouest du site (point de vue n°6), le site d'extraction de la carrière La Romaine est facilement perceptible dans son ensemble puisque toute la zone ouest a été défrichée. La limite du site est démarquée par une rangée continue de blocs de pierre de taille, limitant ainsi tout accès.

⑦ Depuis les rues de Vers au sud du site au niveau de l'entrée de la Taillerie - vue réelle

Depuis Vers-Pont-du-Gard, l'urbanisation s'est étendue jusqu'aux limites des propriétés des carrières. Ainsi, les ateliers de la carrière La Romaine ont été progressivement incorporés au secteur urbanisé. Les haies boisées et murets de pierre séparent cette propriété des rues et des habitations voisines (point de vue n°7).








⑧ Depuis les lotissements nord de Vers, au sud-est du site - vue réelle



Depuis les récentes extensions urbaines de Vers au sud-est du site, la zone d'extraction de la carrière La Romaine est invisible car protégée d'une zone densément boisée (point de vue n°8).

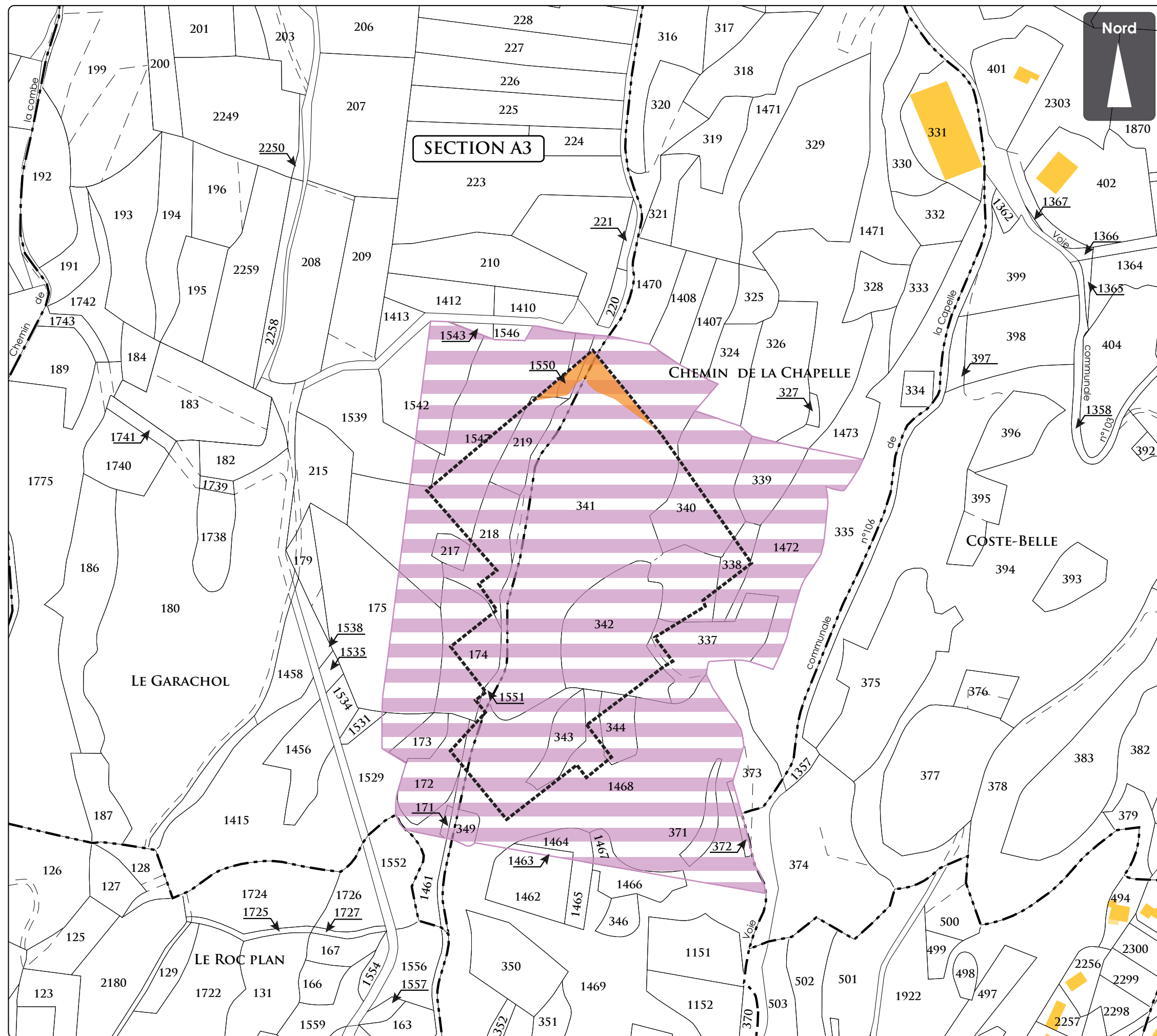
PLAN PARCELLAIRE DU DEFRICHEMENT

DÉPARTEMENT : GARD
COMMUNE : VERS-PONT-DU-GARD
SECTION : A3

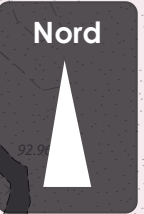
-  Périmètre sollicité en renouvellement
-  Surface à défricher entre T0 + 15 ans et T0 + 20 ans
-  Périmètre des travaux
-  Numéro de parcelle
-  Limite de parcelle
-  Limite de lieu-dit
-  Lieu-dit
-  Limite de section
-  Habitation

Source : www.cadastre.gov.fr

Echelle : 1 / 2 500



PLAN DES ABORDS DU DÉFRICHEMENT



-  Surface sollicitée en défrichement
-  Rayon de 100 m autour du périmètre sollicité en défrichement
-  Périmètre sollicité en renouvellement
-  Surface à extraire
-  Zone de travaux
-  Front de taille
-  Talus
-  Point coté en m.NGF
-  Stocks
-  Sol nu
-  Arbres, arbustes
-  Broussailles
-  Culture
-  Chemin

Source : plan photogrammétrique GE-INFRA 2006
 et plan du géomètre LESENNE/MARTINEZ janvier 2011
 actualisation en août 2012
Echelle : 1 / 2 000

